

PLAN DE VIABILITÉ HIVERNALE 2023-2024

Du 13 novembre 2023 au 18 mars 2024

Sur le territoire de la Ville de Limoges, du Palais-sur-Vienne et de Condat-sur-Vienne :

Depuis le 13 novembre 2023, les services de Limoges Métropole sont en alerte et ont activé le **dispositif de viabilité hivernale 2023-2024**. En effet, du **13 novembre 2023 au 18 mars 2024**, une **astreinte permanente** est activée pour déclencher **toutes interventions liées aux phénomènes climatiques hivernaux : pluie, neige, verglas ou tempête**.

En journée, **l'ensemble des agents de la direction de la propreté urbaine et maintenance voirie de Limoges Métropole est susceptible d'intervenir** pour ce service de viabilité hivernale. **La nuit (de 20h00 à 8h00), le week-end ou les jours fériés**, une équipe de **15 agents** sera en astreinte Viabilité Hivernale.

En cas d'alerte et après signalement par le patrouilleur d'astreinte, les équipes seront ainsi en mesure d'intervenir rapidement grâce **aux 6 unités de déneigement (camion poids lourds avec lame de déneigement et saleuse) et aux 6 tracteurs équipés** dont elles disposent afin de réaliser les opérations de salage et de déneigement.

L'intégralité du réseau ne pouvant être traitée simultanément, l'intérêt collectif est privilégié. Aussi, les **grands axes structurants, les voies d'accès aux services de secours et les axes empruntés par les transports en commun seront pris en compte en priorité**.

Les circuits prioritaires, représentant environ 266 km de voies, sont :

- Le boulevard extérieur direction Vanteaux ;
- Le boulevard extérieur direction Les Casseaux,
- Le CHU,
- La Clinique Chénieux,
- La Clinique des Émailleurs,
- Le secteur Nord par la rue Aristide Briand Secteur Nord – Le Palais-sur-Vienne,
- Les voies pénétrantes du boulevard extérieur vers le centre-ville,
- Le secteur Nord par la rue de Bellac,
- Le secteur Ouest de l'avenue de Landouge – Accès Condat-sur-Vienne et accès Palais-sur-Vienne.

Les circuits secondaires, représentant environ 136 k de voies, sont :

- ZI Nord – Beaune,
- Landouge – Bellegarde,
- Zup – Bas de Landouge,
- Grand Treuil – Bastide-Champ de Juillet,
- Beaubreuil – Z.I.N. – Le Palais-sur-Vienne,
- Du Vigenal à François Perrin,
- Le secteur Sud.

Afin de permettre aux équipes de déneigement d'intervenir rapidement sur ces secteurs, Limoges Métropole rappelle aux automobilistes qu'ils sont invités, dans la mesure du possible, en cas de fortes chutes de neige, à différer leurs déplacements afin de permettre aux équipes de la voirie d'intervenir dans de bonnes conditions.

Par ailleurs, il est également mis à la disposition des riverains des bacs de sel pour leur permettre, en cas de neige, de saler leurs rues et leurs trottoirs. **Plus de 170 bacs à sel sont prévus cette année, mis sur l'ensemble du territoire communautaire** et seront régulièrement réapprovisionnés par les agents de la direction de la propreté urbaine et maintenance voirie.



Sur le territoire des autres communes membres de Limoges Métropole :

Limoges Métropole assure la mise à disposition des ressources matérielles (unité de salage, sel et bacs à sel) sur les communes membres pour la réalisation des interventions de Viabilité Hivernale.

Contact presse : Manon CASSEGRAIN
LIMOGES MÉTROPOLE
Tél : 05 55 45 79 09 / 06 62 89 77 71
Courriel : manon.cassegrain@limoges-metropole.fr